



Déclarations et Discours

MAR 2 1975

N° 75/26

LIBRARY / BIBLIOTHÈQUE

UN NOUVEL ORDRE ÉCONOMIQUE INTERNATIONAL: LE DÉFI À RELEVER

Notes pour une allocution du secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada, M. Allan J. MacEachen, à la Septième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies, New York, le 3 septembre 1975.

La Sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale a lancé un défi de taille à la communauté internationale. En effet, les propositions touchant l'instauration d'un nouvel ordre économique international impliquent une transformation profonde des relations économiques à l'échelle mondiale. Il ne fait pas de doute qu'un défi de cette envergure exige de nous tous, à brève échéance, une réponse réfléchie.

Il y a trente ans, sur les décombres de la guerre, en pleine misère et face à l'effondrement économique, un groupe remarquable d'hommes d'État prévoyants et ouverts sur le monde a été appelé à forger un nouvel ordre économique et politique. Les Nations Unies sont le fruit de leur créativité et de leur audace. Nous leur devons également des institutions dont l'existence et les activités ont contribué dans une si large mesure à la croissance économique et au bien-être de l'humanité, à savoir le Fonds monétaire international, la Banque mondiale et l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce.

Pourtant, il est maintenant assez facile d'oublier la grandeur de leurs réalisations. Les organismes qu'ils ont créés nous sont devenus si familiers que nous avons surtout été portés à relever leurs lacunes au cours des dernières années. Cependant, n'oublions pas que, si ces hommes d'État ont pratiquement créé de toutes pièces et sans précédent des institutions et des arrangements qui ont pavé la voie à la coopération et à la croissance économique sur le plan international, maintenant le nouvel ordre économique international nous oblige à faire preuve d'un esprit tout aussi novateur, adapté à la conjoncture actuelle.

A mon avis, deux constatations militent en faveur de l'instauration d'un nouvel ordre économique:

1. les pays en voie de développement ne tirent pas suffisamment d'avantages du système international actuel de commerce, d'investissement et de financement; et
2. l'instabilité monétaire, la récession économique, l'inflation

et l'incidence des majorations des prix du pétrole et d'autres importations essentielles ont montré les carences du système économique mondial et le besoin d'apporter des changements qui profiteront aux pays en développement.

Le Canada reconnaît l'exactitude de ces deux affirmations et la nécessité de modifier en conséquence les relations économiques internationales pour réduire l'écart intolérable qui subsiste entre nations riches et nations pauvres.

Aide internationale au développement

Une des manières les plus sûres pour combler ce gouffre entre riches et pauvres, entre pays développés et pays en voie de développement, est l'aide au développement. Nous sommes redevables de cette conception à la première génération de dirigeants mondiaux d'après-guerre. Inédite en 1945, elle est devenue un instrument de coopération internationale raffermie par la création de l'Association internationale pour le développement, du PNUD, des banques régionales de développement d'un vaste ensemble de programmes bilatéraux d'aide au développement.

Toutefois, les propositions visant à instaurer un nouvel ordre économique nous forcent à modifier notre attitude face à l'aide au développement, dont les objectifs, la portée et la nature doivent correspondre à la nouvelle conjoncture des années 70.

A cet égard, la réponse du Canada se trouve dans un document intitulé *Stratégie pour la coopération en matière de développement international 1975-1980*, que le gouvernement du Canada a rendu public hier à Ottawa. Cette stratégie, dont j'exposerai maintenant les grandes lignes, a été élaborée en fonction des nouveaux besoins:

1. Nous nous engageons à poursuivre et à accroître nos programmes d'aide au développement. Cette année, nos débours à ce titre dépasseront 900 millions de dollars et ils seront sensiblement accrus dans les années à venir.
2. Nous réaffirmons notre détermination d'atteindre l'objectif officiel de 0,7 p. 100 du produit national brut, fixé par les Nations Unies, en augmentant tous les ans, et proportionnellement à notre PNB, nos dépenses au titre de l'aide publique au développement.
3. Nous attacherons une grande importance à la stimulation de la croissance économique et à l'évolution des systèmes sociaux pour que les avantages qui en découlent rejaillissent sur le

plus grand nombre possible de gens dans les pays en voie de développement.

4. Nous continuerons de concentrer le gros de notre aide bilatérale dans les pays les plus démunis et les secteurs le plus mal en point de leur économie.
5. Nous mettrons au point de nouvelles formules de coopération pour répondre aux besoins des pays en voie de développement à revenu moyen en vue de renforcer leurs possibilités de développement autonome.
6. Nous maintiendrons à au moins 90 p. 100 le degré de libéralité de nos programmes bilatéraux. L'élément don de notre aide au développement s'élève à l'heure actuelle à 95 p. 100.
7. Dans le cadre de l'aide bilatérale, nous assortirons nos prêts de conditions permettant aux pays en voie de développement de faire des appels d'offres.
8. Nous réitérons notre engagement à fournir au minimum un million de tonnes de céréales par année au titre de l'aide alimentaire, pour la présente année financière et les deux prochaines années.
9. Nous avons l'intention d'axer nos efforts sur les programmes de développement agricole et d'aménagement rural dans les pays en voie de développement.

L'aide seule ne suffit pas. Dans les domaines du commerce, de l'investissement et de financement, elle doit s'accompagner de mesures qui permettent aux pays en voie de développement d'en tirer le maximum d'avantages. Les pays les plus démunis reçoivent la plus grande partie de cette aide. L'adoption de mesures de coopération économique plus globales à l'échelle internationale favorisera davantage les pays qui se sont rapprochés d'un état de croissance autonome. Nous devons être disposés à étudier à cet égard des idées et des formules nouvelles.

L'essentiel de la réponse du Canada

Le gouvernement du Canada a tiré certaines conclusions générales sur la façon dont il envisagera la coopération avec les pays en voie de développement:

1. Nous convenons qu'il y a lieu d'apporter des modifications au système économique international en vue de réduire plus rapidement l'écart entre les pays industrialisés et les pays en voie de développement.
-

2. Nous considérons que le transfert de ressources que cette réorganisation entraînerait se réalisera plus facilement dans le cadre d'une économie mondiale en expansion.
3. Nous estimons que la réforme des institutions actuelles est préférable, si possible, à la création de nouveaux mécanismes.
4. Nous mettons sur une coopération constructive plutôt que sur l'affrontement pour résoudre les difficultés dans le domaine des produits de base et d'autres matières premières, y compris les ressources énergétiques.

Les discussions et les négociations en cours serviront à établir les règles qui présideront aux échanges commerciaux et aux modalités de financement à l'échelle mondiale dans les années 80. L'enjeu est grand, tant pour les pays industrialisés que pour les pays en voie de développement.

J'aimerais maintenant traiter de trois domaines qui revêtent une importance particulière pour les pays en voie de développement: les produits de base, la libéralisation des échanges et la coopération industrielle.

Les produits de base

L'intérêt s'est surtout porté sur les produits de base, et cette attitude est certes justifiée. A titre d'importateur et d'exportateur, le Canada considère l'instabilité du marché international des produits de base comme l'une des principales faiblesses du système international des échanges.

Quelle est la meilleure attitude à adopter devant le phénomène de "prospérité à tout prix" qui caractérise l'échange des produits de base?

1. Nous croyons que des ententes sur les produits de base, auxquelles participeraient pays producteurs et pays consommateurs, constituent la façon la plus pratique d'envisager le problème. Le Canada, dès le début, a appuyé les ententes sur les produits de base, y compris la signature d'accords formels sur chaque produit en particulier. Nous sommes l'un des rares pays à avoir adhéré à tous les principaux accords sur les produits de base.
2. Nous sommes prêts à étudier dans un esprit positif l'idée de négocier des ententes touchant une vaste gamme de produits, y compris ceux qui sont énumérés dans l'optique intégrée de la CNUCED, mais pas limités à ces produits.

3. Nous reconnaissons que le recours à des stocks régulateurs et à d'autres formules de stockage peut constituer un mécanisme de stabilisation approprié pour un certain nombre de produits de base.
4. L'idée de la création d'un fonds commun servant au financement de tels stocks mérite certes d'être examinée. Nous sommes prêts à y accorder toute l'attention voulue, de concert avec d'autres pays donateurs éventuels, y compris des producteurs et des consommateurs.
5. Nous reconnaissons que les prix des produits de base doivent être fonction des tendances du marché. D'autre part, nous sommes fort conscients que des prix trop bas décourageraient la production et ne serviraient les intérêts de personne.
6. Nous croyons qu'il faudrait songer à inclure dans les accords sur les produits de base des dispositions nouvelles qui tiendraient compte des tendances inflationnistes et des fluctuations des taux de change à l'échelle internationale.
7. Nous souhaitons traiter de ces questions plus à fonds dans le cadre de l'optique intégrée de la CNUCED.

Libéralisation des échanges

En ce qui concerne la libéralisation des échanges, nous croyons que les pays en voie de développement pourraient retirer des avantages importants d'une plus grande ouverture des marchés.

1. A l'heure actuelle, 75 p. 100 des produits exportés au Canada par les pays en voie de développement sont admis en franchise. Lors des négociations commerciales, nous avons proposé que les pays industrialisés suppriment tous les droits applicables aux produits tropicaux.
2. Nous sommes prêts à étudier la possibilité d'accorder des réductions tarifaires plus importantes et d'assurer l'application anticipée, en vertu du régime de la nation la plus favorisée, d'autres réductions tarifaires qui favorisent les pays en voie de développement.
3. Nous revoyons également notre système de tarifs de préférence généralisé pour les pays en voie de développement en tenant compte des améliorations qu'ils nous ont proposées.
4. Nous reconnaissons l'importance que les pays en voie de dévelop-

pement accordent à la transformation plus poussée de leurs produits de base avant leur exportation. Nous faisons nôtre l'intérêt que revêt pour les pays en voie de développement la suppression de la montée des tarifs et des barrières non tarifaires qui nuisent à l'établissement d'installations efficaces de transformation dans les pays exportateurs de matières premières. A notre avis, l'étude sectorielle est un moyen clef d'atteindre cet objectif dans le cadre des négociations commerciales multilatérales.

Coopération industrielle

Toute mesure concertée en vue de réduire l'écart entre pays pauvres et pays riches doit nécessairement encourager l'industrialisation des pays en voie de développement. Nous devons veiller à ce que, dans les années 80, ces pays connaissent une croissance industrielle plus rapide et plus équilibrée et nous reconnaissons que les pays industrialisés se doivent de participer à ce processus.

Deux des éléments essentiels à une croissance industrielle plus rapide, soit les investissements et la technologie, se retrouvent en grande partie dans le secteur privé des pays industrialisés.

Nous croyons que les intérêts légitimes des pays en voie de développement -- besoin de capital, droit à la souveraineté permanente sur leurs ressources naturelles et contrôle de leur propre destinée économique -- doivent être conciliés de toute urgence avec le rôle du secteur privé en ce qui a trait à l'apport du capital et de la technologie.

La coopération industrielle au niveau bilatéral pourrait contribuer efficacement à rapprocher ces intérêts par la voie de divers instruments comme les investissements, l'assistance technique, la formation et l'orientation en matière de gestion, tout en fournissant un cadre juridique qui permettrait au secteur privé d'agir dans l'intérêt des deux partenaires.

Nous croyons qu'il y aurait lieu d'établir à l'échelle internationale un accord type de coopération industrielle qui pourrait orienter l'action des gouvernements et du secteur privé.

Nous sommes favorables à l'idée de fournir aux pays en voie de développement l'information et la compétence qui leur permettraient d'identifier et de formuler leurs priorités nationales à l'égard des sociétés transnationales.

Nous sommes prêts à partager avec eux notre expérience en ce qui concerne l'établissement de mécanismes de filtration, de méthodes

statistiques et de modalités d'imposition. Nous appuyons les efforts déployés à l'échelle internationale en vue de permettre aux pays en voie de développement d'évaluer de façon plus précise leurs propres intérêts et de négocier les conditions d'admission des sociétés transnationales d'une manière qui soit conforme à leurs objectifs nationaux.

Rapport du Groupe d'experts du Commonwealth

Le Canada a insisté sur la nécessité d'adopter des mesures concrètes pour aider les pays en voie de développement à jouer un rôle beaucoup plus important dans le partage des richesses et des ressources de notre planète. Au cours des quatre derniers mois, nous avons participé avec nos partenaires du Commonwealth à des discussions fructueuses sur l'adoption de mesures pratiques qui permettraient de réduire l'écart entre pays industrialisés et pays en voie de développement.

Les membres de l'Assemblée ici réunie peuvent maintenant prendre connaissance du rapport intitulé *Vers un nouvel ordre économique international*, qui a été préparé par un Groupe d'experts du Commonwealth à la demande des chefs de gouvernement du Commonwealth. Lors de la Réunion des ministres des finances du Commonwealth tenue à Georgetown la semaine dernière, les pays membres -- et je cite le communiqué -- "ont approuvé le rapport dans son ensemble et ont convenu que l'application des propositions dans les plus brefs délais constituerait un premier pas vers la suppression progressive de l'écart profond qui existe entre les richesses des diverses couches de l'humanité". Le rapport ne renferme pas la solution à tous nos problèmes. Certaines de ses recommandations posent même un défi à la politique actuelle du Canada. Sa valeur réside toutefois dans son caractère pratique et dans l'acceptation générale de ses dispositions par les pays des six continents. Nous croyons que le rapport peut être très précieux pour la conduite des négociations et la formulation de la politique nationale, qui ont pour objectif ultime de retrécir l'écart de niveau de vie entre pays industrialisés et pays en voie de développement. Je recommande à l'Assemblée ce rapport et la méthode pratique qu'il a envisagée.

Au cours de ces derniers mois, tout comme lors du débat qui s'est instauré ici, les pays développés aussi bien que les pays en voie de développement ont formulé des propositions importantes et novatrices qui méritent toutes une étude sérieuse. L'atmosphère, telle que je la vois, est propice aux progrès et aux changements, et nous devons saisir cette occasion. Pendant les 10 jours qui vont suivre, nous devons travailler au sein du Comité *ad hoc* et, par des consultations officieuses et des négociations, trouver la voie qui nous

permettra, à l'issue de la session, de relever le défi que nous lance l'avenir.

Conclusion

Je viens de tracer les grandes lignes de la position du gouvernement du Canada sur les principales questions dont la présente session sera saisie. Je voudrais insister de nouveau sur la nécessité d'accomplir des progrès réels et non illusoire, de formuler des plans et d'entreprendre des négociations plutôt que de se perdre en débats stériles. Nous avons la ferme intention de jouer un rôle positif, de mettre à profit nos ressources et notre influence dans le cadre des efforts visant à apporter des améliorations au système économique international et à réduire, ce faisant, l'écart entre nations riches et nations pauvres. Nous espérons que la présente session constituera une étape importante vers la réalisation de cet objectif.

S/C